

Revue de presse



Sommaire

Hitechpros

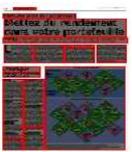
3

Mettez du rendement dans votre portefeuille
Investir-Le journal des Finances - 24/04/2021

4



Hitechpros



ÉVÉNEMENT

Rémunération de l'actionnaire Mettez du rendement dans votre portefeuille

Sélection Un rendement élevé, c'est bien, mais encore faut-il qu'il le reste. Nous vous présentons 25 sociétés qui ont démontré leur capacité à augmenter ou, au moins, à maintenir leurs dividendes sur la durée.

Le printemps est, en Bourse, la saison des dividendes. Elle met donc en lumière les valeurs de rendement, celles qui se montrent les plus généreuses avec les actionnaires. Rappelons que le dividende est une composante essentielle de la performance à long terme des marchés (*lire les pistes d'investissement, page 2*). Mais cela ne veut pas dire qu'il faut acheter aveuglément les sociétés qui affichent les plus gros rendements. Cela équivaudrait bien souvent à mettre en portefeuille des actions dont les cours baissent et qui, mécaniquement, voient leur rendement augmenter puisque cela revient à réduire le dénominateur dans une division. Il faut donc choisir des sociétés qui versent de bons dividendes mais qui ont aussi la capacité de les améliorer dans la durée. C'est ce que nous avons fait avec succès depuis 2003 dans notre sélection Investir 10 Rendement, que nous vous présentons en détail ci-contre.

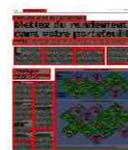
Mais, pour certains investisseurs, les retraités en particulier, le dividende constitue un complément de revenu utile. C'est plus particulièrement en pensant à eux que nous avons bâti notre deuxième sélection de 15 valeurs qui, sur la base des dividendes 2020 distribués cette année, apportent un rendement de plus de 4 %. Une belle performance, quand le livret A se contente de 0,5 % et l'assurance-vie de 1,3 %. Mais sans risque, ce qui n'est pas le cas des actions.

Dans notre sélection, nous avons choisi de vous proposer une palette assez large. Nous avons bien sûr retenu des valeurs immobilières, car ce sont elles qui redistribuent le plus leurs bénéfices à leurs actionnaires en raison de leur statut fiscal particulier. Mais ce dernier a pour inconvénient collatéral de les exclure du PEA. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons pris soin de retenir aussi deux immobilières éligibles à ce plan d'épargne. Nous avons également mis l'accent sur le secteur financier, d'autant plus générateur de rendement que son parcours boursier, jusqu'au rebond des derniers mois, avait été décevant. Nous sommes aussi allés chercher des sociétés aux profils plus diversifiés, comme Ape-ram, ALD Automotive, Bouygues ou Orange. Enfin, nous avons retenu trois petites valeurs, moins connues, dont Sword Group, qui va distribuer un dividende exceptionnel très élevé.

Enfin, nous avons retenu des sociétés dont le dividende va être distribué dans les prochains jours. Cela n'aurait pas eu de sens de vous faire miroiter un coupon qui vient d'être versé. C'est pourquoi nous n'avons pas retenu une société comme CNP Assurances, qui aurait eu toute sa place mais qui vient de réaliser son versement.

— DOSSIER RÉALISÉ PAR RÉMI LE BAILLY

Pratique



Tout ce qu'il faut savoir sur le dividende

1 À QUOI CORRESPOND-IL ?

Voté en assemblée, il représente la part du bénéfice distribué aux actionnaires, c'est la rémunération du capital. L'assemblée, même si la société est profitable, peut décider de ne pas verser de dividende, estimant que les sommes seront mieux utilisées en investissant dans le développement de l'entreprise. À l'inverse, un groupe en perte peut tout de même en distribuer un en puisant dans ses réserves.

2 QUE FAUT-IL FAIRE POUR LE TOUCHER ?

Le dividende est souvent distribué quelques jours après l'assemblée qui l'a voté. Pour le recevoir, il faut être détenteur de l'action la veille de son détachement. Le paiement intervient en général deux jours ouvrés plus tard (à J+2). Le détachement du dividende provoque une baisse mécanique de l'action, toutes choses égales par ailleurs, puisque le cours n'intègre plus le prix du coupon alors qu'il le comprenait la veille.

3 À QUOI L'ACOMPTE SUR DIVIDENDE CORRESPOND-IL ?

Certains groupes versent leurs dividendes en plusieurs fois (2 ou 4). Ils distribuent donc un ou des acomptes en cours d'année, puis le solde après le vote en assemblée.

4 QUELLE EST LA FISCALITÉ APPLIQUÉE ?

La mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU), en 2017, a grandement simplifié les choses.

Dans un compte-titres ordinaire, cette taxe totale (12,8 % d'impôt et 17,2 % de prélèvements sociaux) est prélevée à la source (on parle de prélèvement forfaitaire « non libératoire »), c'est-à-dire déduite du montant perçu par l'actionnaire. Celui-ci peut, s'il en fait la demande, être imposé au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Il bénéficiera alors d'un abattement de 40 % sur le montant des dividendes. En pratique, cette solution n'est valable que pour les contribuables imposés dans la tranche marginale à 11 %. Contrainte supplémentaire, cette option pour le barème s'applique à l'ensemble des revenus financiers. Dans un PEA, à condition de ne pas avoir sorti d'argent de son plan dans les cinq ans qui suivent sa création, la taxation est limitée aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Ceux-ci sont calculés sur les gains globaux (plus-values et dividendes) lors de la clôture du plan ou d'un retrait partiel.

5 À QUOI LE DIVIDENDE EN ACTIONS CORRESPOND-IL ?

Certaines sociétés proposent de ne pas recevoir le dividende en numéraire mais en actions nouvelles. Votée lors de l'assemblée, cette option est souvent intéressante, car les sociétés peuvent proposer ces nouveaux titres avec une décote pouvant aller jusqu'à 10 % par rapport à un niveau de référence calculé en établissant la moyenne des cours observés lors des 20 séances précédant l'assemblée. Cette option a pour conséquence de retarder la distribution ; un délai de quatre semaines maxi-

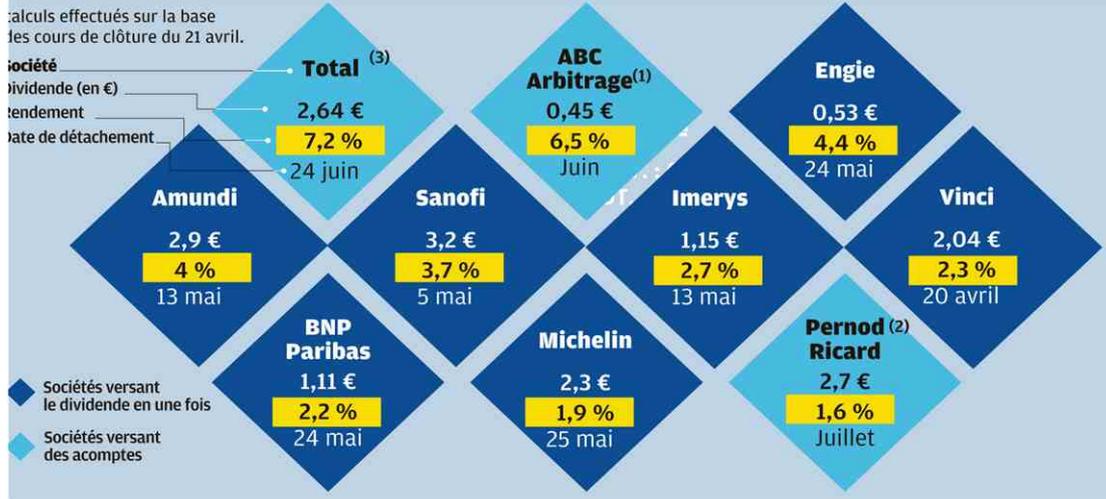
mum est accordé aux actionnaires pour leur permettre de faire leur choix.

6 COMMENT OBTENIR UN DIVIDENDE MAJORÉ ?

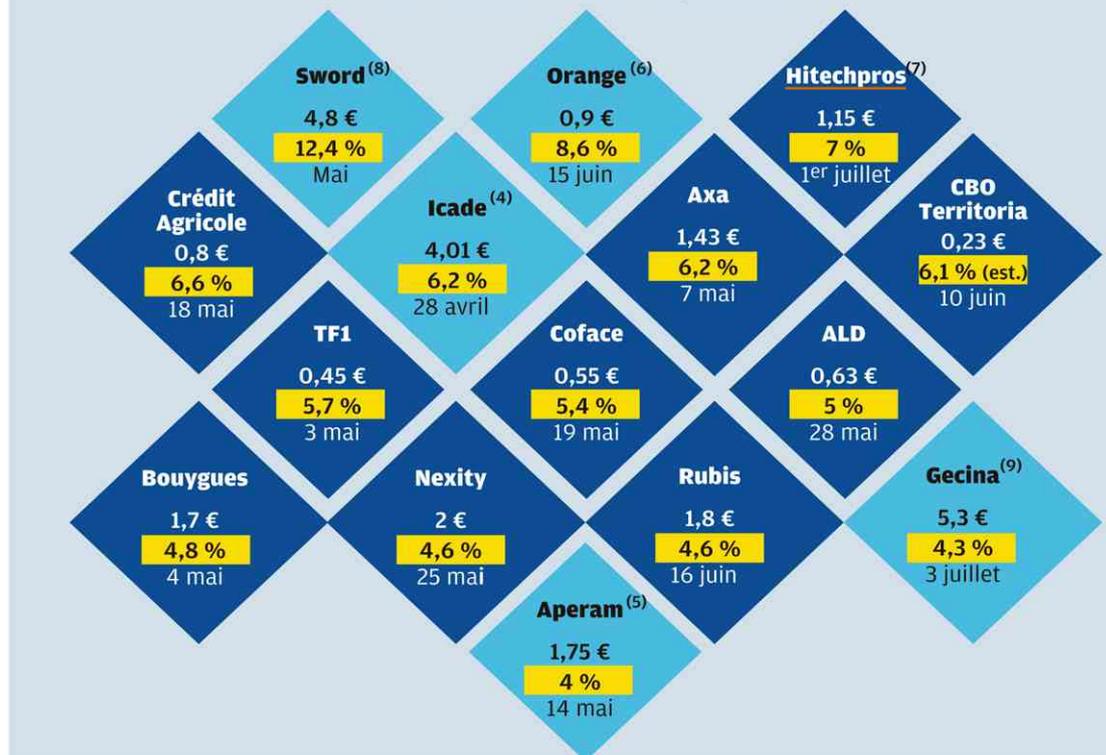
Quelques sociétés (Air Liquide, Albioma, EDF, Engie, L'Oréal, Seb, Sodexo...) récompensent leurs actionnaires fidèles par un dividende majoré de 10 %. Pour cela, il faut détenir ses actions au nominatif depuis plus de deux ans au moment de la clôture de l'exercice sur lequel porte le dividende (le 31 décembre 2018 pour les dividendes versés actuellement, au titre de l'exercice 2020).



Les valeurs de l'Investir 10 Rendement



Notre sélection de 15 valeurs complémentaires



(1) La société versant un dividende trimestriel, seul le solde de 0,18 € sera versé en juin. (2) La société ayant un exercice clos à fin juin, il s'agit d'une estimation Investir pour 2020-2021. Un acompte est généralement distribué en juillet. (3) La société versant un dividende trimestriel seul le solde de 0,66 € sera versé.

(4) Un acompte de 2,01 € a été distribué en mars, seul le solde de 2 € sera versé. (5) La société verse son coupon de façon trimestrielle. La date indiquée correspond deuxième versement de 0,4375 €. (6) Un acompte de 0,40 € ayant été versé en décembre, seul le solde de 0,5 € sera distribué en juin. (7) La société n'a pas encore publié ses comptes 2020. Il s'agit d'une estimation Investir. (8) Il s'agit du solde d'un dividende exceptionnel total de 7,20 €, 2,40 € ayant été versés en septembre. Le calcul du rendement est uniquement effectué sur le solde. (9) Un acompte de 2,65 € a été versé en mars, seul le solde de 2,65 € sera distribué en juillet.